

A quand Christine Tasin au ministère de l'intérieur, mordel de berde ? Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 13 octobre 2014



Le passage reproché par la [LDH](#) à Christine Tasin est, semble-t-il :

« Bien sûr, il y aura contestations, émeutes et même menaces terroristes. Le pouvoir y mettra fin grâce à sa détermination sans faille, et, s'il faut sacrifier quelques extrémistes pour redonner à 65 millions d'habitants paix et protection, il faudra faire savoir que l'armée, dépêchée à chaque menace, n'hésitera pas à tirer dans le tas. C'est terrible, mais il n'y aura pas d'autre solution pour calmer le jeu et imposer notre loi. »

Il semble n'y avoir dans le texte ci-dessus -comment dire-, qu'un avertissement, un cas de figure, une illustration, un exemple aujourd'hui le plus probable, de la nécessité d'application prochaine, éventuelle, de [l'article 16](#) de la Constitution de la république française (1958).

Article 16 de la Constitution (extrait): « Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son

territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des Présidents des Assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Il en informe la Nation par un message.

Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil constitutionnel est consulté à leur sujet... »

Christine Tasin n'a fait ici qu'anticiper ; gouverner c'est prévoir, mais on n'a pas de gouvernement, que des collabos, des fantoches. A quand Christine Tasin au ministère de l'intérieur, mordel de berde ?

Quant à la LDH, leur avocat et ex-secrétaire, puis ex-vice-président, puis ex-président et enfin président d'honneur, apparemment rien à cirer de la Constitution de la République française ...

Philippe Jallade